

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
7

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 047/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Jean OBRECHT donne procuration à Karine DIEMER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,



Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
7

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 048/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Jean OBRECHT donne procuration à Karine DIEMER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 mai 2021
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

 Le Maire,
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
7

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 049/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Jean OBRECHT donne procuration à Karine DIEMER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 3

Titre	PROGRAMMATION DE SPECTACLES EN REGIE – FIXATION DES TARIFS
Service référent	Direction de la Vie Associative, du Sport et de la Culture
Rapporteur	Madame Ariane PITSILIS

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Brumath a décidé de proposer une série de spectacles à destination des familles.

La municipalité a émis le souhait de réaliser ces spectacles en régie. Il y a donc lieu d'établir une tarification spécifique qui sera appliquée pour la billetterie.

Lors de sa séance du 3 juin 2021, la Commission Culture a proposé de mettre en place un tarif « grand public » regroupant aussi bien les enfants, les adultes, ainsi que les séances scolaires.

Elle a souhaité, en outre, mettre en place un demi-tarif solidaire, qui pourra être proposé aux bénéficiaires du CCAS.

Les propositions de tarification pour la billetterie sont les suivantes :

- Tarif normal : 6 €
- Demi-tarif solidaire : 3 €

Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la tarification pour la billetterie de spectacles « familles » comme suit :

- Tarif normal : 6 €
- Demi-tarif solidaire : 3 € (selon critères CCAS).

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,




Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
7

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 050/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Jean OBRECHT donne procuration à Karine DIEMER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 4

Titre	EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2021 POUR LES TERRASSES
Service référent	Direction des Affaires Financières
Rapporteur	Madame Anne IZACARD

Afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur le tissu économique, la Ville de Brumath a, dès 2020, mis en place certaines mesures dont les exonérations de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses.

La durée de la crise sanitaire et les nouvelles mesures de restrictions décidées par l'Etat en 2021 appellent de nouvelles mesures de soutien du tissu économique local.

La Ville propose d'exonérer les terrasses de la redevance d'occupation du domaine public pour l'exercice 2021.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal

Vu le décret n° 2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'exonération du paiement de la redevance perçue pour l'année 2021 au titre du droit d'occupation du domaine public pour les terrasses.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
7

Procurations :
5



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 051/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Jean OBRECHT donne procuration à Karine DIEMER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 5

Titre

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE BRUMATH (AAPPMA)

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Daniel HUSSER

L'AAPPMA de Brumath procède annuellement à l'entretien des berges de la Zorn sur le ban communal de Brumath.

Afin de pérenniser ces travaux d'entretien, l'association a dû renouveler son matériel et acquérir un nouveau tracteur d'occasion.

Il est proposé de verser une subvention de 1 000 € à l'association dans le but de soutenir ces actions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le versement d'une subvention de 1 000 € à l'AAPPMA de Brumath.

PRECISE

que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2021, imputation F.40 – 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 5 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 052/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT (arrivé au point 6), Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 6

Titre

**TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU COEFFICIENT
MULTIPLICATEUR UNIQUE**

Service référent

Direction des Affaires Financières

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Créée en 2011 par la loi NOME, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est un impôt indirect perçu par les communes et payée par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité.

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE). Cette suppression s'étale sur quatre années.

À compter de 2021, la TCCFE conserve la même dénomination mais devient une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Les valeurs possibles des coefficients multiplicateurs sont réduites à 4 - 6 - 8 et 8,5.

Pour la taxe perçue en 2022, les coefficients multiplicateurs adoptés avant le 1^{er} juillet 2021 devront être choisis parmi les valeurs suivantes : 6 - 8 ou 8,5.

En 2023, les collectivités qui étaient bénéficiaires de la TCCFE perçoivent une part communale de la TICFE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2022 auquel est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021 et, lorsque le coefficient appliqué en 2022 était inférieur à la valeur maximum (8,5), au rapport entre le coefficient maximum et le coefficient effectivement appliqué.

À compter de 2024, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-3 (pour 2024, ce sera l'évolution de l'IPC entre 2021 et 2023 qui sera appliquée).

La présente délibération a pour objet de fixer le coefficient multiplicateur à compter de 2022. Il est proposé de le fixer à 8,5.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du 7 septembre 2015 fixant à 8 le coefficient multiplicateur applicable à la taxe locale sur la consommation finale d'électricité,
Après en avoir délibéré,

FIXE

à 8,5 le coefficient multiplicateur applicable à partir de 2022 pour la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TFCE) à Brumath.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 22 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTIONS : 5 (J. OBRECHT, K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
040	28188		Amortissement autres immobilisations		1 140,00 €
13	1321		Subventions d'équipement		-1 140,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2021 portant adoption du budget primitif de la Ville de Brumath afférent à l'exercice 2021,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la décision modificative n°2 du budget principal 2021 de la Ville de Brumath.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 24 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTIONS : 3 (J. OBRECHT, K. DIEMER, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

The image shows the official seal of the City of Brumath, Bas-Rhin, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Etienne WOLF'. The text 'Le Maire,' is written above the signature, and 'Etienne WOLF' is printed below it.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 054/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT (arrivé au point 6), Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 8

Titre

**APPLICATION MOBILE – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU FONDS D'INNOVATION ET DE TRANSFORMATION NUMERIQUE DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Service référent

Service Communication

Rapporteur

Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Engagée dans une démarche Smart City volontariste, la Ville de Brumath a remporté le prix « Innovation et Avenir » pour son utilisation des services numériques au service des citoyens. En effet, avec une population croissante de plus de 10.000 habitants, la digitalisation est incontournable pour offrir à nos concitoyens une relation de proximité interactive et réactive qui soit en phase avec leurs habitudes de communication.

Ayant procédé à la refonte totale de son site Internet et de sa stratégie digitale en 2019, la Ville de Brumath souhaite poursuivre ses efforts en faveur de l'émergence des nouvelles technologies au service des démarches des administrés en mettant à leur disposition une application mobile.

Contacts de proximité, démarches en ligne, informations travaux, circuits et randonnées, stationnement et itinéraires, horaires des infrastructures, points d'intérêts... l'application Brumath&moi permettra aux utilisateurs d'accéder à toute l'information pratique dont ils ont besoin depuis leur portable.

Cet outil ambitionne non seulement d'informer la population de l'actualité voire de l'alerter en cas d'urgence mais surtout d'encourager la remontée d'informations et la démarche participative.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Création et déploiement d'une application mobile	11 250 €	Fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales – 60%	6 750 €
		Ville de Brumath – 40 %	4 500 €
TOTAL	11 250 €		11 250 €

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Brumath sollicite le fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales pour soutenir la création et le déploiement de son application mobile.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la mise en place d'une application mobile à destination des Brumathois.

SOLLICITE

le fonds d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales auprès de France Relance à hauteur de 60 % du montant total des dépenses estimées, soit 6 750 € HT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature pour l'obtention dudit fonds.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR : 22 voix (dont 4 procurations)

ABSTENTIONS : 5 (J. OBRECHT, K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 055/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT (arrivé au point 6), Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 9

Titre	APPROBATION DE LA CHARTE D'ACCUEIL DES MULTI-ACCUEILS DE BRUMATH
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Une charte d'accueil des établissements d'accueil de jeunes enfants de Brumath a été élaborée par le groupe d'élus Petite Enfance en concertation avec les professionnels.

L'objectif de cette démarche est d'harmoniser les pratiques des professionnels et de garantir aux familles les mêmes conditions d'accès et la même qualité d'accueil.

Cette charte décrit les principaux engagements des professionnels à l'égard des familles à savoir :

- Garantir à toutes les familles un parcours transparent et simple dès l'inscription et tout au long de leur cheminement au sein du lieu d'accueil ;
- Assurer à l'enfant de grandir en toute confiance, en l'accueillant avec respect et dignité, quelle que soit sa situation ou celle de sa famille ;

- Favoriser l'éveil de chaque enfant selon son propre rythme, en lui proposant une offre de supports éducatifs variés, dans le but de développer et soutenir ses potentialités sociales, motrices et psychiques ;
- Développer les compétences des professionnels de la petite enfance, dans un parcours de formations qui garantit un accueil bienveillant et qualitatif du jeune enfant.

La charte d'accueil s'appliquera aux deux multi-accueils de Brumath La Maison de l'Enfance et La Courte Echelle. Ce dernier accueillera les enfants de moins de 6 ans à compter du 23 août 2021.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la charte d'accueil des établissements d'accueil de jeunes enfants de Brumath, telle qu'annexée à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


Etienne WOLF

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE DE BRUMATH Bas-Rhin' with a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp and extends to the right, ending at the name 'Etienne WOLF' which is printed in blue text below the stamp.

BIENVENUE AUX MULTI-ACCUEILS CHARTRE D'ACCUEIL

Cette Charte formalise l'engagement de la Ville de Brumath et de l'ensemble des acteurs professionnels à vous garantir un haut niveau de service et une prise en charge de qualité de votre enfant.

TRANSPARENCE

Garantir à toutes les familles un parcours clair et simple dès l'inscription et tout au long de leur cheminement au sein du lieu d'accueil collectif.

CONFIANCE

Construire une passerelle entre la famille et le lieu d'accueil collectif, et faire vivre ce lien de confiance pour soutenir la co-éducation au quotidien : familiarisation, adaptation, transmissions du matin et du soir, participation à la vie de l'établissement...

ÉQUITÉ

Assurer à l'enfant de grandir en toute confiance, en l'accueillant avec respect et dignité, quelle que soit sa situation ou celle de sa famille.

ÉCOUTE

Prendre en compte les besoins individuels de l'enfant dans les temps collectifs, en répondant par des propositions éducatives adaptées, dans un environnement sécurisé.

ÉVEIL

Favoriser l'éveil de chaque enfant selon son propre rythme, en lui proposant une offre de supports éducatifs variés, dans le but de développer et soutenir ses potentialités sociales, motrices et psychiques.

ÉDUCATION

Sensibiliser les enfants à l'environnement au travers d'interactions avec la nature et les accompagner à devenir les écocitoyens de demain.

ÉCO-RESPONSABILITÉ

Inscrire le quotidien des sites d'accueil dans une démarche écologique, du choix des matériaux composant les bâtis aux pratiques éco responsables, agir localement et penser globalement pour construire un monde.

SATISFACTION

Mettre en œuvre, suivre et évaluer annuellement les engagements de la charte d'accueil dans le but de satisfaire les familles et d'assurer la qualité de leur accueil.

AMÉLIORATION CONTINUE

Développer les compétences des professionnels de la petite enfance, dans un parcours de formations qui garantit un accueil bienveillant et qualitatif du jeune enfant.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 056/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT (arrivé au point 6), Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 10

Titre

PETITE ENFANCE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE PRESTATIONS D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ENTRE LA VILLE DE BRUMATH ET LA SPJ AJEF – PERIODE 2021/2026

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Monsieur le Maire

La gestion de prestations d'accueil d'enfants de moins de 6 ans est actuellement assurée par la Société Publique Locale Accueil du Jeune Enfant et de la Famille (SPL AJEF) dans le cadre d'une concession de service public (CSP) qui prend fin le 22 août 2021.

Afin de poursuivre sa politique dynamique et ambitieuse en matière de Petite Enfance et au regard de la qualité du service rendu à l'utilisateur, la Ville propose le renouvellement de la concession de service public de gestion de prestations d'accueil d'enfants de moins de 6 ans au profit de la SPL AJEF pour une durée de 5 ans.

La convention ci-jointe, proposée pour la période 2021/2026, précise les conditions générales de fonctionnement de ce service public délégué.

Tout d'abord, elle fixe les modalités de gestion des Multi-accueils d'un point de vue quantitatif et qualitatif, modalités auxquelles le délégataire devra se conformer afin d'assurer la continuité du service public.

Dans un second temps, la convention présente les moyens humains et matériels qui doivent être déployés pour la réalisation du service public délégué.

Enfin, elle précise les modalités de suivi et d'évaluation ainsi que les conditions juridiques d'exécution du contrat.

Cette gestion est mise en œuvre avec un objectif prioritaire d'atteinte d'une haute qualité de service public grâce à une évaluation régulière, tant pour ce qui concerne l'accueil de l'enfant que la relation avec sa famille.

La capacité d'accueil du Multi-accueil « Maison de l'Enfance » situé 11 rue Jacques Kablé à Brumath, est de 39 places, et celle du Multi-accueil « La Courte Echelle » 4 rue de la Scierie à Brumath, est de 50 places, incluant une offre d'accueil régulier et occasionnel.

Sur la base des budgets prévisionnels, le montant de la participation à verser par la Ville de Brumath à la SPL AJEF s'élève à :

- 177 579 € pour 2021
- 409 344 € pour 2022
- 417 566 € pour 2023
- 425 953 € pour 2024
- 434 507 € pour 2025
- 294 905 € pour 2026.

Le rapport du Maire relatif au choix du délégataire est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 mai 2021 approuvant le principe du recours à la concession de service public pour la gestion de prestations d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif des Services Publics Locaux (CCSPL) du 29 avril 2021,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 29 avril 2021,

Vu le rapport du Maire sur le choix du délégataire,

Vu le projet de convention de concession de service public et ses annexes,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

- le choix de la SPL AJEF pour la gestion de prestations d'accueil d'enfants de moins de 6 ans pour la période du 23 août 2021 au 22 août 2026,
- la convention correspondante ci-jointe, ainsi que ses annexes.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de concession de service public pour la gestion de prestations d'accueil d'enfants de moins de 6 ans avec la SPL AJEF, ainsi que tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération et à faire exécuter tous les actes en découlant.

S'ENGAGE

à voter annuellement un crédit pour le versement de la subvention à la SPL AJEF.

Patricia KOLB, Muriel DUPONT, Valérie KRAUTH (par procuration), Sylvie SCHNEIDER, Sylvie HANNS, Vincent JUNG, Bertrand GIRARD et Karine DIEMER, en leur qualité de délégués représentant la Ville de Brumath au sein du Conseil d'Administration de la SPL AJEF ne prennent pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 19 voix (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Etienne WOLF', is written over the official seal and extends to the right.



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 057/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT (arrivé au point 6), Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 11

Titre	ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT KRAUT GEORGEN PLATZ
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réserve foncière constituée pour l'aménagement futur du plan d'eau, la SAFER Grand Est, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissements Ruraux, est disposée à céder à la Ville la parcelle cadastrée section AD numéro 139 d'une contenance de 13 ares 18 centiares au prix de 3.400 euros, auquel s'ajoute un forfait de rédaction d'acte administratif d'un montant de 250 euros HT à prendre en charge par la Ville de Brumath.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'acquisition de la parcelle section AD n° 139 d'une contenance de 13 a 18 ca.

FIXE

le prix d'acquisition du terrain à 3.400 euros, auquel s'ajoute un forfait de rédaction d'acte administratif d'un montant de 250 euros HT.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'acte administratif établi par la SAFER Grand Est.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' and 'W' followed by a horizontal line, is written over the official seal and the name 'Etienne WOLF'.



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 058/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT (arrivé au point 6), Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 12

Titre	ACQUISITIONS FONCIERES RUE DE GEUDERTHEIM
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'aménagement de voirie d'une impasse faisant partie de la rue de Geudertheim, la Ville de Brumath est amenée à faire l'acquisition de parcelles situées au droit des numéros 17 et 19 rue de Geudertheim, frappées d'un emplacement réservé B5 (élargissement de la voie).

Les parcelles concernées sont cadastrées :

- Section AB numéro 833 d'une contenance de 00 a 52 ca appartenant à M. et Mme Charles RITTER demeurant 17 rue de Geudertheim à Brumath,
- Section AB numéro 837 d'une contenance de 00 a 61 ca appartenant à Mme Marie KLEIN née CLAUSSMANN demeurant 19 rue de Geudertheim à Brumath, usufruitière indivis pour 1/2, Mme Arielle KLEIN née KLEIN demeurant 41a rue Principale à Wahlenheim, nu-proprétaire indivis pour 1/2, Mme Carine HAGENMULLER née KLEIN demeurant 2 rue des Framboises à Weitbruch, nu-proprétaire indivis pour 1/2, M. Gilbert KLEIN demeurant 19 rue de Geudertheim, usufruitier indivis pour 1/2.

L'acquisition de chaque parcelle se fera à l'euro symbolique.

Les frais d'acte seront pris en charge par la Ville de Brumath.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AB numéro 833 d'une contenance de 00 a 52 ca appartenant à M. et Mme Charles RITTER demeurant 17 rue de Geudertheim à Brumath,
- Section AB numéro 837 d'une contenance de 00 a 61 ca appartenant à Mme Marie KLEIN née CLAUSMANN demeurant 19 rue de Geudertheim à Brumath, usufruitière indivis pour 1/2, Mme Arielle KLEIN née KLEIN demeurant 41 a rue Principale à Wahlenheim, nu-proprétaire indivis pour 1/2, Mme Carine HAGENMULLER née KLEIN demeurant 2 rue des Framboises à Weitbruch, nu-proprétaire indivis pour 1/2, M. Gilbert KLEIN demeurant 19 rue de Geudertheim, usufruitier indivis pour 1/2.

FIXE

le prix d'acquisition à l'euro symbolique pour chaque parcelle.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir, ainsi que tout document visant à concrétiser ces acquisitions.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 27 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE DE BRUMATH' in the 'Bas-Rhin' region. The stamp features a central emblem and is surrounded by the text 'VILLE DE BRUMATH' at the top and 'Bas-Rhin' at the bottom, with a small star on the left. A handwritten signature in black ink, 'Etienne WOLF', is written over the stamp.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
6

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 28 juin 2021 à 20h00

Convocation du 22 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 059/06/2021

Présents :

Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT (arrivé au point 6), Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER,

Excusés avec procuration :

Meltem ERCIN donne procuration à Sylvie SCHNEIDER
Claude JEGOUZO donne procuration à Eric REINNER
Valérie KRAUTH donne procuration à Daniel HUSSER
Thierry WOLFERSBERGER donne procuration à Ariane PITSILIS

Excusés :

Jean-Michel DELAYE
Baptiste MISCHLER

POINT N° 13

Titre	COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Service Référent	Direction Générale
Rapporteur	Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 19 mars au 14 juin 2021

En matière de commande publique

Marché de Fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
20/05/2021	DCS	fournitures	cimetière	REALISATION CAVURNES CIMETIERE	Mapa < 40K€	MARX ET FILS	9 200,00 €
08/06/2021	DAE	fournitures	enfance	PREMIER EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL	centrale achat	UGAP	9 507,60 €
08/06/2021	DAE	fournitures	enfance	PREMIER EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL	centrale achat	UGAP	8 736,18 €
11/06/2021	DAE	fournitures	enfance	PREMIER EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL	centrale achat	UGAP	46 101,64 €
11/06/2021	DAE	fournitures	enfance	PREMIER EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL	centrale achat	UGAP	7 905,56 €
11/06/2021	DAE	fournitures	enfance	PREMIER EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL	centrale achat	UGAP	27 966,31 €
14/06/2021	DAE	fournitures	gymnase	REMPLACEMENT VMC DES VESTIAIRES DU GYMNASSE	marché à bon de commande	ES SERVICE	8 578,14 €
19/03/2021	SG	fournitures	informatique	PORTABLES INFORMATIQUES ET DISQUES	marché à bon de commande	GRAII	4 844,40 €
Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
03/06/2021	DAE	services	contrôle bâtiment	VERIFICATION 2021 EXTINCTEURS	marché à bon de commande	ASPI	4 836,46 €
08/06/2021	DAE	services	maison des associations	REMPLACEMENT SYSTEME SECURITE INCENDIE MAISON DES ASSOCIATIONS	marché à bon de commande	EIE	12 479,48 €
10/06/2021	DST	travaux	parc automobile	REPARATION BALAYEUSE	Mapa < 40K€	RUFFENACH	8 839,42 €
Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
07/06/2021	DAE	travaux	enfance	REMISE EN PEINTURE DES LOCAUX DE LA MAISON DE L ENFANCE	Mapa < 40K€	KRATZEISEN	5 425,51 €
03/05/2021	DAE	travaux	espaces verts	TAILLE ARBRE PLAN D'EAU	marché spécifique forêt	ONF	9 612,00 €
19/05/2021	DST	travaux	espaces verts	FAUCHAGE ACCOTEMENTS VILLE	Mapa < 40K€	KARCHER ANDRE	7 020,00 €
28/05/2021	DAE	travaux	gymnase	POSE CONDUIT FUMÉES POUR CHAUFFE EAU GAZ AU GYMNASSE	marché à bon de commande	ES SERVICE	4 441,58 €
14/06/2021	DAE	travaux	gymnase	REMPLACEMENT DES AÉROTHERMES AU GYMNASSE	Mapa < 40K€	ES SERVICE	22 964,48 €
03/05/2021	DST	travaux	parc automobile	PARC AUTO REMISE EN ETAT SALEUSE	Mapa < 40K€	BOSCHUNG	13 830,66 €
19/03/2021	DST	travaux	plan d'eau	PLAN D EAU ENGAZONNEMENT	Mapa < 40K€	NATURE SUR MESURE	6 138,00 €
04/05/2021	DAE	travaux	plan d'eau	CLOTURE DU SITE DU PLAN D EAU	Mapa < 90K€	JET CLOTURE	99 840,00 €
11/05/2021	DAE	travaux	plan d'eau	MAITRISE D OEUVRE POUR TRAVAUX DE MARCHÉ EN AVANT A LA BUVETTE DU PLAN D EAU	Mapa < 40K€	KRUMMENACHER	6 960,00 €
21/04/2021	DAE	travaux	protection incendie	REMPLACEMENT DES POTEAUX INCENDIE	Mapa < 40K€	ARTERE	15 594,60 €
13/04/2021	DAE	travaux	stade	ACQUISITION D ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE PARKING DU STADE DE BRUMATH	Mapa < 40K€	ROHL SA	37 423,20 €
10/06/2021	DAE	travaux	vorle	SUITE SINISTRE REPARATION DU MURET PLACE GEOFFROY VELTEN A BRUMATH	Mapa < 40K€	SAERT	4 604,40 €

En matière de louage de choses

Décision n° 33-2021 du 5 mai 2021 relative à la mise à disposition à titre onéreux du Stade d'Athlétisme du Complexe Sportif Rémy Huckel des activités des associations, à l'Association Run In Mommenheim pour bénéficier de créneaux d'entraînement pour la pratique d'activités de course à pied et d'athlétisme de septembre à juin.

Décision n° 36-2021 du 1^{er} juin 2021 relative à la mise à disposition à titre gratuit d'une salle au Patio des associations au bénéfice du Député Vincent THIEBAUT à compter du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du 19 mars au 14 juin 2021 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,





 Etienne WOLF